

# Glossaire LOIC

## Mise à jour de la version

---

Version: 2018/2

Date de publication: 31/05/2018

Date de mise en production: 01/07/2018

## Liste des modifications

---

---

Page de garde

Page de garde

Introduction

Introduction

Glossaire

90530 - Informations sur l'interruption de carrière ou le crédit-temps

00975 - NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE

Bloc fonctionnel

90530 - Informations sur l'interruption de carrière ou le crédit-temps

LOIC - Introduction

Version: 2018/2

---

Date de publication:

31/05/2018

*L'introduction est modifiée*

Contenu de l'introduction: 

# La modélisation des données : généralités

La mise en place un système d'information automatisé nécessite deux phases préparatoires :

- [1] Conception logique (analyse des données) : on analyse les informations qui seront représentées et intégrées dans la base de données. Cette analyse doit permettre de définir **un modèle conceptuel** des données.
- [2] Conception physique (implémentation du modèle) : on choisit un système opérationnel de base de données et on traduit le modèle conceptuel en un modèle opérationnel.

Le modèle conceptuel (dont le plus utilisé actuellement est le modèle entité/relation) est une représentation graphique et synthétique du résultat de l'analyse des données. Ce modèle structure les relations entre les différentes entités (ex. travailleur et employeur) et les attributs de chaque entité (ex. nom, prénom, ...). Il permet ainsi de représenter le schéma de la base de données et son domaine de définition (valeurs admises, contraintes d'intégrité, ...). Le modèle conceptuel est une aide indispensable à la constitution d'une base de données efficiente.

Lorsqu'on réalise une analyse conceptuelle de données, on doit tout d'abord se choisir une méthodologie. Cette méthodologie doit permettre d'étudier le système d'information de manière à en extraire :

- les entités (ou appelées également "record", "segment", "objet", ...)
- les attributs (ou appelés également "données", "champ", "item", "élément", "variable",.....)
- les relations entre les entités (ou appelées également "set", "chaîne", "relationship",...)

Pour bien comprendre et lire un diagramme "entité-relation", qui est la représentation graphique du résultat de l'analyse des données, nous proposons tout d'abord de définir certains concepts de base. Ensuite, nous exposerons le mode de représentation graphique qui sera utilisé.

## 1. les concepts de base

Ce qu'il est indispensable de savoir peut se résumer en 7 points :

1. **Un ensemble de données est composé de données élémentaires** reliées entre elles. Si une donnée est construite à partir d'autres données, on parle de **données de groupe ou structure de données**. D'autres données ne peuvent être scindées sans perdre leur signification, on parle alors de **données élémentaires**. Une donnée élémentaire peut apparaître dans plusieurs groupes de données (dans plusieurs structures de données).

Exemple: donnée élémentaire : "rue", "code postal", ...  
structure de donnée : "adresse" (car composée de "rue", "numéro", ...)

2. **Une entité contient des données appartenant à un même ensemble logique.**

Exemple : l'entité "PERSONNE PHYSIQUE" contient des données telles que nom, prénom, adresse, .... L'entité "EMPLOYEUR", contient des données telles que numéro ONSS, dénomination, adresse, ....

3. **Les attributs sont des données qui caractérisent une entité.** Chaque entité se compose d'un identifiant (ou clé primaire) et de 1 ou plusieurs attributs. Dans une base de données, une entité est un type d'enregistrement de la base de données tandis que l'attribut est une des composantes de l'entité.

4. Les **données-clé (ou identifiants)** sont des données ou groupes de données permettant d'identifier de manière unique une occurrence d'une entité.

Exemple : l'entité "PERSONNE PHYSIQUE" aura comme donnée-clé le numéro national et comme occurrence 999999999-99.

5. **Un attribut peut prendre une ou plusieurs valeurs** ou groupes de valeurs : la combinaison des valeurs attribuées aux attributs d'une entité constitue les **occurrences de l'entité**. En général, chaque entité possède plusieurs occurrences.

Exemple : l'entité "PERSONNE PHYSIQUE" aura comme attributs : Numéro national, Nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, profession, .....etc. Pour un enregistrement particulier, l'occurrence sera 999999999-99, Dupond, Jean, 99/99/99, Bruxelles, Belge, informaticien, ..... Dans le tableau ci-dessous, la 1ère ligne donne les attributs de l'entité Personne Physique et les lignes suivantes les occurrences, c'ad les valeurs qui s'y rapportent.

NISS	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité	Profession
999999999-99	Dupond	Jean	99/99/99	Bruxelles	Belge	Informaticien
888888888-88	Durand	Jules	88/88/88	Paris	Français	Technicien

6. **Une dépendance fonctionnelle constitue le lien qui permet d'unir diverses données au sein d'une même entité.** Pour chaque donnée d'un document, on se pose la question suivante : "Y-a-t-il un lien direct entre la donnée examinée et la clé?" Si la réponse est "OUI", on peut dire qu'il y a une dépendance fonctionnelle entre la donnée et la clé.

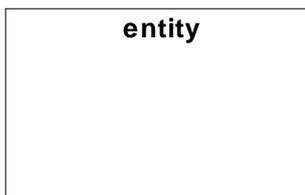
Exemples : donnée de groupe ou structure de donnée = "Adresse"  
donnée élémentaire = nom de la rue, code postal, ...  
donnée-clé = numéro national

7. **Des entités peuvent présenter des relations réciproques.** Il existe donc dans un système d'information des relations entre entités et les relations significatives devront être exprimées.

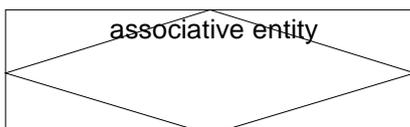
## 2. Le diagramme entité-relation

Pour comprendre et lire un diagramme (et dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, le modèle "entité-relation"), il faut tout d'abord connaître les symboles qui sont utilisés:

1. L' "Entity" représente un ensemble de choses, de données dont les occurrences jouent un rôle pertinent dans le système d'information. Comme certaines entités sont particulières, on a prévu de les représenter différemment. Ainsi, la "simple" entité est représentée par un rectangle:



2. L' "Associative entity" qui est une entité particulière car elle indique qu'il existe un groupe d'associations (du monde réel) entre les entités :

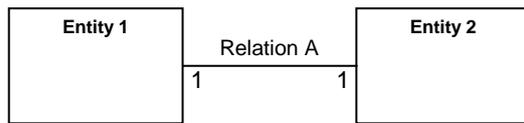


3. Une "simple" association entre deux entités peut être représentée avec une flèche, comme présentée ci-dessous. On utilise l' "associate entity" (voir ci-avant) lorsqu'on veut associer des attributs à la relation ou encore lorsque la relation agit comme une entité dans d'autres relations.

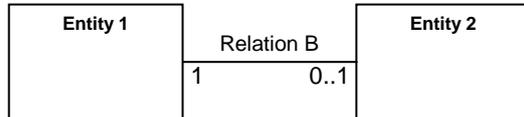
1                      1..\*

---

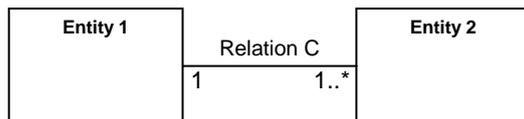
Comme expliqué plus haut, nous avons différents types de relations entre les entités. Ces relations devront donc être représentés par des flèches différentes. Elles sont les suivantes :



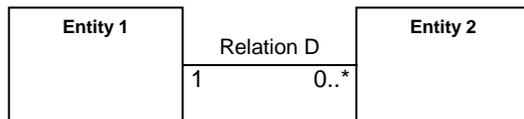
Relation A : l'entity 1 est associée à UNE et SEULEMENT UNE entity 2 (relation 1 à 1)



Relation B : l'entity 1 est associée à ZERO ou UNE entity 2 (relation 1 à 1 ou pas d'association)



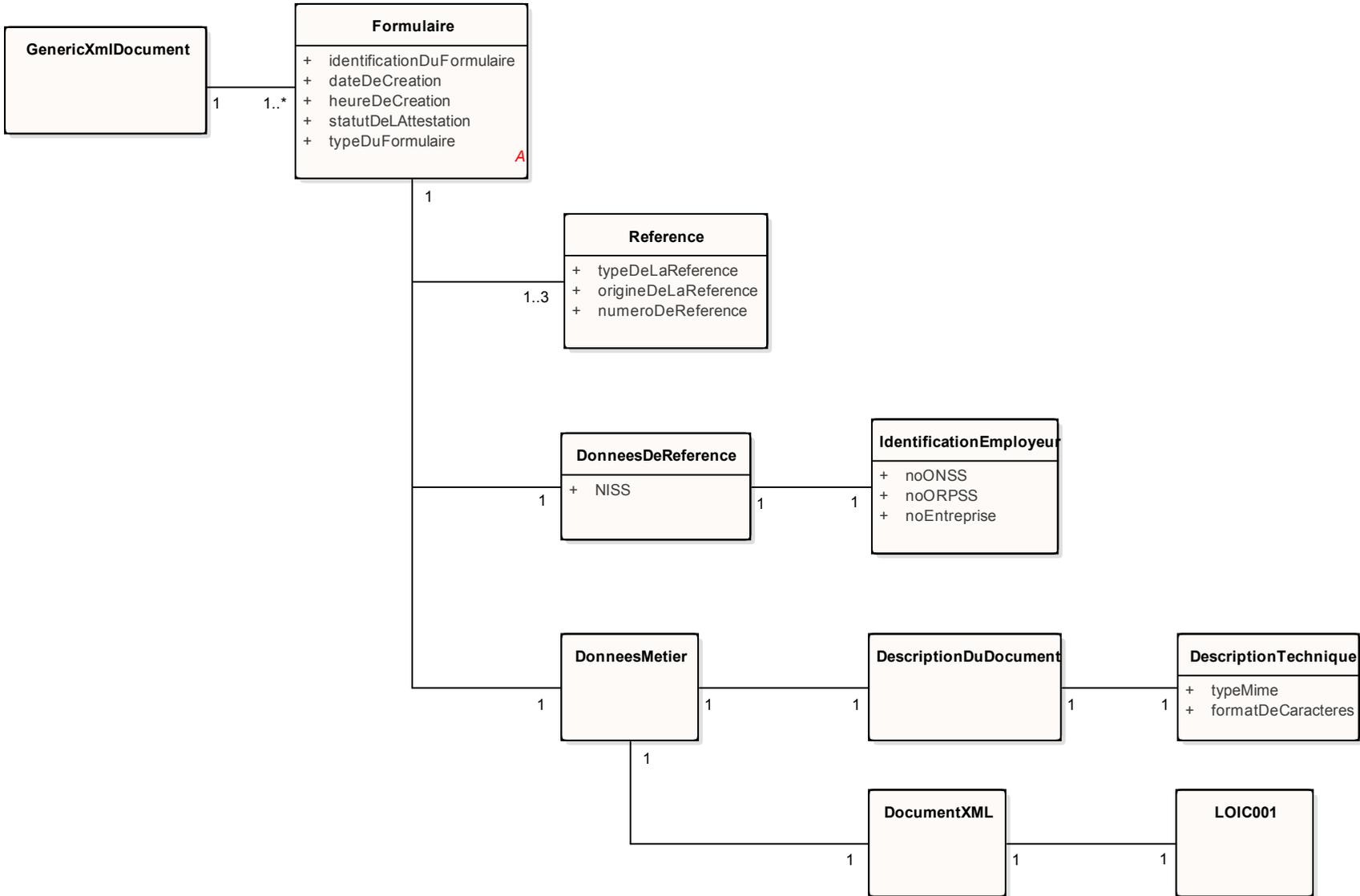
Relation C : l'entity 1 est associée à UNE ou PLUSIEURS entity 2 (relation 1 à 1 ou 1 à n)



Relation D : l'entity 1 est associée à ZERO, UNE ou PLUSIEURS entity 2 (relation 1 à 0 ou 1 à 1 ou 1 à n)

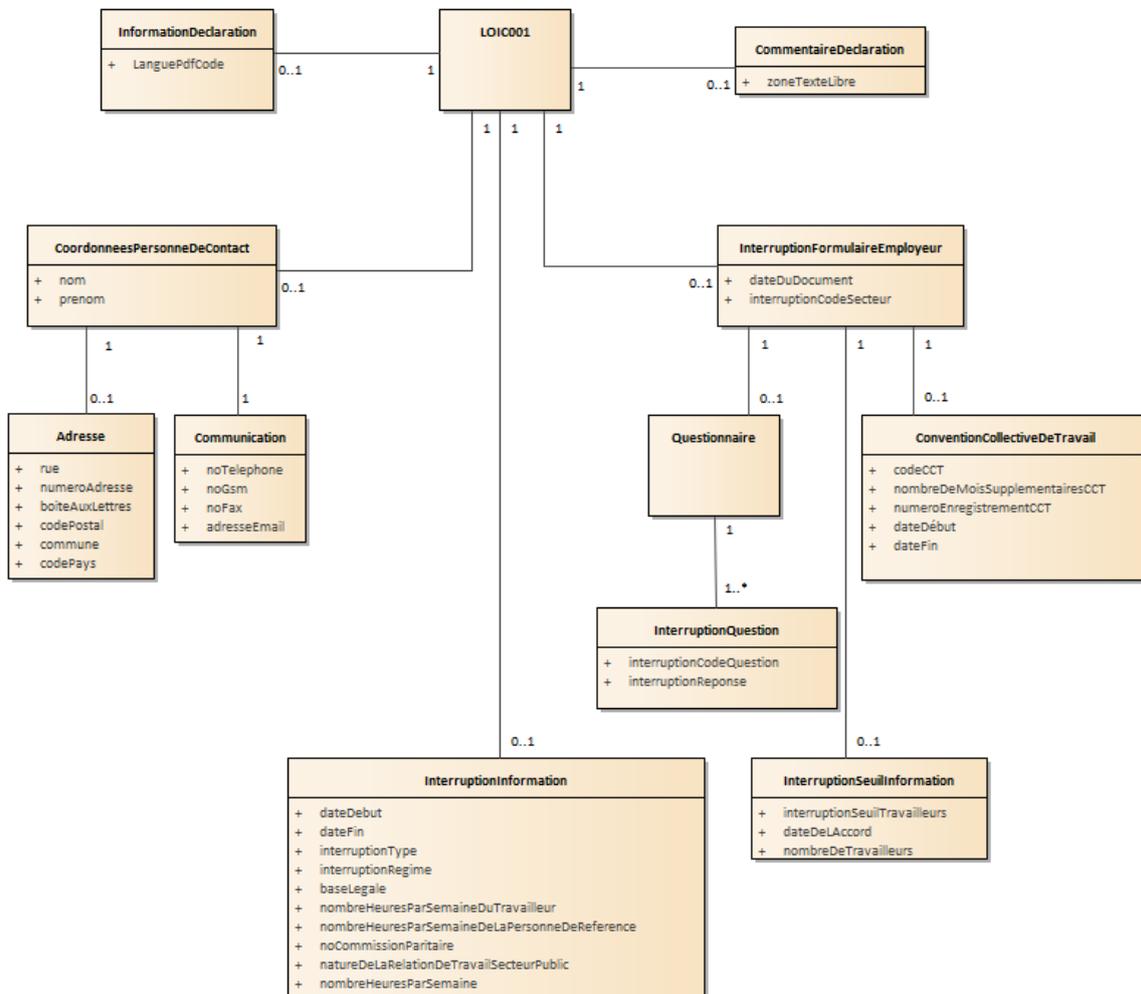
GenericXmlDocument - Aperçu de la structure du message structuré avec les données nécessaires et suffisantes pour introduire une demande d'interruption de carrière ou de crédit temps - Partie employeur (LOIC001).  
 Pour plus d'informations concernant les blocs et zones, prière de consulter le glossaire

La demande d'interruption de carrière ou de crédit temps est intégrée dans un GenericXmlDocument dans un formulaire avec référence(s), données de référence (NISS + identification de l'employeur) et description du document.  
 Les données proprement dites sont reprises sous Données métier / DocumentXML / LOIC001.



Demande d'interruption de carrière ou de crédit temps - Partie employeur (LOIC001) - Aperçu de la structure du message structuré.  
 Pour plus d'informations concernant les blocs et zones, prière de consulter le glossaire

La demande d'interruption de carrière ou de crédit temps doit être intégrée dans un GenericXmlDocument.



NUMERO DE ZONE: 00975	VERSION: 2018/2	DATE DE PUBLICATION: 31/05/2018
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE**  
(Label XML : WeekHoursNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Informations sur l'interruption de carrière ou le crédit-temps  
**Code(s):** 90530  
**Label(s) xml:** InterruptionInformation

**DESCRIPTION:** Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles le travailleur sera censé effectuer un travail durant l'interruption demandée.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.  
Entier compris [0;4800].  
Exemples :  
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833  
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800  
Pour un travailleur en interruption complète de la carrière professionnelle, ce nombre est égal à zéro.  
Pour les réductions de prestation ce nombre doit être égal au nombre d'heures de la personne de référence diminué de la réduction demandée.  
Dans le secteur de l'enseignement, après la réduction de prestations, il faut pouvoir continuer à prester, selon le cas, la moitié ou 4/5 de la charge complète.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 4  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00975-001	B
Non numérique	00975-002	B
Pas dans le domaine de définition	00975-008	B
Longueur incorrecte	00975-093	B

NUMERO DU BLOC: 90530	VERSION: 2018/2	DATE DE PUBLICATION: 31/05/2018
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Informations sur l'interruption de carrière ou le crédit-temps**  
(Label XML : InterruptionInformation)

**DESCRIPTION:** Informations relatives à l'interruption de carrière ou au crédit-temps.

*"Zone ajoutée"*

**CONTENU (ZONES):**

- 00910 - DATE DE DÉBUT
- 00911 - DATE DE FIN
- 01136 - TYPE D'INTERRUPTION
- 01137 - RÉGIME DE L'INTERRUPTION
- 00096 - BASE LÉGALE
- 00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
- 00049 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE
- 00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
- 00996 - NATURE DE LA RELATION DE TRAVAIL - SECTEUR PUBLIC
- 00975 - NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** 1

**PRESENCE**

**\*CONDITION:** Obligatoire s'il ne s'agit pas d'un formulaire d'annulation.  
Interdit dans les autres cas.

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90530-001	B
Interdit	90530-005	B
Erreur de séquence	90530-091	B